

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 SEPTEMBRE

L'incident de Raon-sur-Plaine

Le Figaro publie une lettre de M. Lebègue démentant formellement les assertions contenues dans le rapport du Procureur de Colmar.

M. Lebègue est propriétaire de la chasse de Raon-sur-Plaine et l'un des assistants de la scène du meurtre. Il déclare dans sa lettre qu'il n'existe à sa connaissance qu'un seul chemin sur la pente escarpée où le crime a eu lieu ; ce chemin se trouve très près de la frontière, mais entièrement sur le territoire français ; c'est sur ce chemin que les victimes ont été frappées. Il maintient, en outre, que les cris de halte n'ont pas été prononcés.

Suivant une dépêche de Nancy adressée au Gaulois, M. Sadoul a télégraphié au parquet de Colmar que l'assassinat de M. Brignon et de M. de Wangen a été opéré avec préméditation, car il est avéré, par la déposition d'une trentaine de témoins, qu'il s'est écoulé vingt minutes entre le moment où les chasseurs français ont débouché de dessous le bois sur la route forestière française et le moment où Kauffmann a tiré sur les chasseurs.

On annonce que M. Lebègue a été reçu hier, dans l'après-midi, par M. le ministre des affaires étrangères.

M. Flourens a communiqué hier à M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne, les principaux documents du rapport du procureur général de Nancy.

M. Flourens s'est alors appliqué à faire ressortir deux choses.

La première est que l'on n'a pas trouvé de tache de sang sur le territoire allemand ; les taches que l'on a constatées se trouvent toutes sur le territoire français, à sept mètres de la ligne des bornes-frontières.

Il est inadmissible qu'une personne ayant le genou perforé par une balle qui a fait à son ouverture une blessure de douze milli-

mètres de diamètre ne se soit pas affaissée sur le coup et ait pu faire quelques pas.

Cette personne n'a donc pas, après avoir été blessée sur le territoire allemand, fui sur le territoire français ; elle a été réellement blessée sur le territoire français. Le même raisonnement est applicable à l'autre victime, frappée par une balle qui, entrée par le bas-ventre, a atteint la colonne vertébrale.

Le second fait que constate l'enquête française, c'est la fuite de l'agent allemand. Il a prouvé par là l'irrégularité de son acte. « Que dirait-on, a fait remarquer le ministre des affaires étrangères, d'un sergent de ville qui, après avoir tué un voleur qu'il surprend commettant un délit, prendrait la fuite ? »

En admettant que l'agent allemand eût surpris en faute les chasseurs français, ce n'est pas en prenant la fuite qu'il pouvait constater leurs infractions aux règlements.

L'enquête française établit donc d'une façon péremptoire qu'il y a eu « violation de la frontière sciemment faite par l'agent allemand ».

Après avoir reçu connaissance de ces documents, M. de Munster ne s'est pas, comme on l'a dit hier matin, déclaré d'ores et déjà convaincu.

Il a été répété que, l'enquête allemande n'étant pas encore terminée, il ne pouvait évidemment prendre aucun engagement, mais qu'il était sûr que le gouvernement allemand, comme il l'avait dit dès la première heure, donnerait toutes les réparations demandées si les faits étaient reconnus exacts.

M. Flourens a envoyé un long télégramme à notre chargé d'affaires à Berlin pour lui indiquer quelles seraient les prétentions de la France dans le cas où l'Allemagne nous proposerait des satisfactions inacceptables. Ajoutons que la question d'argent ne devra être posée que très discrètement, mais que la punition du soldat Richard Kauffmann sera exigée ainsi que la réparation qui nous est due.

M. Raindre fera ressortir, d'après les

instructions de M. Flourens, que l'agression du soldat Kauffmann sur onze chasseurs ou traqueurs marchant à la file indienne, le fusil en bandoulière ou sous le bras, ne peut être légalement justifiée. De plus, ces chasseurs ne pouvaient être pris pour des braconniers, et les sommations que Kauffmann prétend avoir faites lorsque les chasseurs se trouvaient à 150 mètres ne pouvaient être entendus.

On n'est point surpris, paraît-il, à Celles (Vosges) de l'attentat qui vient d'avoir lieu. Un journal donne même quelques renseignements sur divers incidents qui se sont passés aux alentours de cette localité antérieurement au 24 septembre :

« On sait que Sachs, sous-inspecteur des forêts de Shirmeck, use depuis un an de rigueurs extrêmes et donna les ordres les plus sévères contre les Français qui, pour aller à leur travail, abrégèrent leur route sur un coin du territoire annexé.

» La semaine dernière, les nommés Joseph Cluny et Louis Lalevée, bûcherons, au service de M. Lorrain, maire de Luvigny, se rendaient en forêt par un chemin de traverse.

» Un forestier allemand accompagné de deux soldats les menaça d'un mauvais parti s'ils recommençaient à franchir la frontière.

» En revanche, quinze à vingt forestiers allemands en uniforme et en armes viennent continuellement en France ; et, ici même, à Celles, qui est bien plus éloigné que Luvigny de la frontière.

On télégraphie de Metz, 29 septembre :

« L'émotion causée par l'incident de la frontière d'Alsace ne fait qu'augmenter non seulement parmi les amis de la France, mais surtout parmi les immigrés allemands.

» Ici on regarde la guerre comme prochaine et inévitable. »

On télégraphie de Berlin, 28 septembre, à la France :

« Je tiens de source certaine que l'empereur a demandé par dépêche au comte

Herbert de Bismarck des détails sur l'affaire de Vexincourt et qu'il la regrette sincèrement. Il aurait l'intention, dans le cas où l'enquête établirait l'exactitude des déclarations faites par le procureur général de Nancy, de prendre lui-même l'initiative d'un mouvement de générosité en faveur de la veuve et des enfants de Brignon. Il est donc à peu près sûr que cette famille ne sera pas réduite à l'indigence. »

Le prince de Bismarck a déjà reçu les résultats essentiels de l'enquête allemande. Il est prêt aussi à accorder une forte indemnité à la famille Brignon, si les victimes ont été atteintes sur le sol français, mais on va peut-être prétendre qu'elles ont été blessées sur le sol allemand.

LES INTENTIONS DE L'ALLEMAGNE

Les derniers avis reçus de Berlin semblent indiquer d'ailleurs que la chancellerie allemande persiste à manifester l'intention de clore l'incident de Vexincourt dans le plus bref délai possible.

On n'a encore aucun indice des propositions que M. Herbert de Bismarck offrira au chargé d'affaires de France, mais on a des raisons de présumer que la chancellerie allemande ne s'attardera pas à contester les conclusions générales de l'enquête française.

Ce n'est pas, en effet, sur la détermination du lieu où nos compatriotes ont été atteints par les balles allemandes que le rapport de M. Sadoul insiste particulièrement.

L'AFFAIRE DE RAON-SUR-PLAINE ET LA PAIX

Il est bon de noter que partout, même en Allemagne, on est d'accord pour regretter cette répétition d'événements anormaux qui se produisent sur la frontière franco-allemande, avec trop de fréquence pour que l'on ne soit pas appelé à se demander si le hasard seul peut et doit en être rendu responsable.

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

Le Potard regarda Rouget comme pour lui demander s'il avait une idée sur ce point. Et comme Rouget gardait le silence :

— Ma foi, dit-il, nous n'avons pas pensé à cela. Nous comptions débarquer à Poroic et de là nous sauter à travers champs et à travers bois, et regagner notre pays.

Le marin éclata de rire.

— Oh ! dit-il, ce compte-là vous serez repris tous les trois dans les vingt-quatre heures et réintégrés au gîte.

— C'est vrai, s'écria Rouget, vous avez raison, nous n'échapperions pas aux gendarmes qui doivent être à notre poursuite ; mais si nous allions en Angleterre ?

Le marin rit de nouveau de tout son cœur.

— En Angleterre ? s'écria-t-il, y pensez-vous ? Il nous faudrait un vaisseau de haut bord, à trois mâts, bien ponté, avec une douzaine de canons. Excusez du peu ! Répondez-moi, mes bons amis ?

Est-ce que vous croyez que je peux vous mener en Angleterre avec mon Saint-François ? c'est à peine si nous gagnerons la Loire.

— Sans doute, dit Jean Beuregard, vous ne pouvez pas nous mener en Angleterre, mais vous pouvez toujours nous mener à Noirmoutier.

— Vous connaissez donc Noirmoutier ?

— Oui, approximativement.

— Vous y êtes allé ?

— Non.

— Votre père, alors ?

— Non plus, mais mon grand-père y est allé autrefois.

— Comment cela ?

— Oh ! c'est une vieille histoire qui remonte à la fin de l'année 93 et que j'ai bien souvent entendu raconter à mon père. Notre famille était alors aux Echamboignes, près de Cholet, et mon grand-père était parti avec l'armée vendéenne. Il fit toute la grande guerre avec M. d'Elbée, et quand celui-ci, blessé à la bataille de Cholet, se réfugia à l'île de Noirmoutier, il parut que mon aïeul l'accompagna et assista à son exécution, au commencement de l'année 94. Même j'ai entendu dire souvent à mon père qu'après la mort de M. d'Elbée, mon grand-père avait été élu général, mais qu'il n'avait sous ses ordres que six hommes qui, un beau jour, traversèrent la mer à pied sec et vinrent combattre avec M. de Charette. Voilà

comment je connais Noirmoutier.

— Allons donc, s'écria le Potard, vous nous en contez de belles avec votre grand-père, le général, qui a traversé la mer à pied sec ! Est-ce que c'est possible ?

— Il faut le croire, reprit Beuregard qui, ne mentant jamais, était un peu offensé des soupçons et des exclamations d'Eugène. Mon père et ma mère m'ont bien souvent raconté cette histoire.

— Il a raison, ce garçon, interrompit Cartahut, on peut très bien, à certaines heures, passer de l'île sur le continent par un étroit sentier que la mer laisse à sec à marée basse et qu'on nomme le Goa ; et il n'est pas étonnant que des gaillards comme étaient les Vendéens l'aient traversé pour échapper aux bleus.

Le Potard se tut.

— Mais que ferons-nous dans l'île de Noirmoutier ? demanda Rouget.

— Vous y ferez tout ce que vous voudrez, répondit Cartahut, mais je suis aussi d'avis que tout ce que vous avez de mieux à faire est de vous y réfugier. Il est peu probable qu'on vous cherche là, et vous aurez tout le temps d'attendre un navire qui vous emmènera en pays étranger, si toutefois vous avez de quoi payer le voyage.

— Oui, oui, s'écria le Potard, l'argent du père Carrou n'a pas d'autre destination.

— Et puis, dit Rouget, à Noirmoutier, il n'y

aura sans doute pas le vieux Michel pour nous poursuivre et nous arrêter.

— Qu'est-ce que c'est que le vieux Michel ? demanda Cartahut.

Rouget sourit.

— C'est le brigadier de Durtal, qui tant de fois a failli me prendre, et m'a manqué jusqu'au jour où j'ai été trahi.

Les yeux du marin brillèrent d'une nouvelle joie.

— Oh ! oh ! dit-il, c'est une autre histoire, vous allez me la raconter, d'autant plus que la journée s'avance et qu'il va falloir veiller sur les écueils.

— Je ne peux pas vous raconter cela moi-même ; demandez au Potard, il vous fera ce récit mieux que moi.

— Volontiers, dit Eugène, cela fera passer le temps avant que nous débarquions.

Le Potard alla de nouveau s'asseoir auprès de Cartahut, à qui il fit le récit, que nos lecteurs connaissent, de toutes les aventures de Rouget dans les forêts de Maïne et de l'Anjou, en exaltant sans mesure l'adresse, l'agilité et le courage de son ami ; cette histoire dura de longues heures sans que le marin donnât le moindre signe d'impatience, il semblait au contraire attacher le plus vif intérêt aux moindres détails que lui fournissait Eugène, et souriait de temps à autre ou fermait ses poings avec colère, selon les

Mais on réfléchit, et plus on est tenté de dans ces tristes affaires, l'intervention n'aurait pu avoir lieu, mais qui n'a rien de

En France, bien qu'on ait montré dès le début de l'incident un calme cadrent peu de l'impétuosité naturelle de notre caractère, on n'en a pas moins compris de suite qu'il ne s'agissait pas là d'un accident isolé, simplement dû à la malchance des circonstances et à l'imprudence des coupables. Supprimerait-on même la probabilité de l'ingérence officielle, la gravité du fait n'en serait que fort peu atténuée. Ce qu'il serait la démonstration évidente de degré d'exaspération auquel sont parvenus les esprits des populations dans lesquels les reptiles soldés déversent quotidiennement leur venin gallophobe.

Et ce qu'il y a de fort curieux à constater, c'est que, en Russie, où l'on voit les choses sous le même angle qu'en France, le langage de la presse est beaucoup plus hostile à l'Allemagne que celui des journaux français.

Quelques feuilles slaves, dédaignant de chercher leurs impressions défavorables sous les fleurs de rhétorique, ne se gênent pas pour déclarer que « l'incident de Raon est la suite d'un plan combiné, ayant pour but d'exciter le chauvinisme français ».

Nous pensons, nous, que nos confrères russes — le *Novosti* entre autres — ont trouvé le mot de l'énigme.

Et c'est précisément parce que nous avons pénétré le projet de l'adversaire que nous nous servons notre calme, persuadés qu'en laissant ainsi nous le ferons s'entortiller lui-même dans le filet où il a voulu nous faire tomber.

Ce ne serait pas la première fois qu'on aurait vu un chasseur se prendre au piège qu'il avait tendu lui-même.

Toujours est-il que, quoi qu'il arrive, l'Europe ne pourra pas nous accuser d'avoir manqué de longanimité et de sagesse.

Le véritable perturbateur du monde, on dit désormais qui il est, et la *Nouvelle Presse* de Saint-Petersbourg a bien raison de dire :

« L'explosion de colères provoquée par l'affaire de Vexincourt est un symptôme inquiétant, et un nouvel incident sur la frontière franco-allemande devra faire trembler l'Europe pour le maintien de la paix. »

On lit également dans le *Monde* :

« Le nouvel et lugubre incident qui vient de se produire sur notre frontière de l'Est n'aura pas plus de suites directes que les précédents, nous en avons la conviction. L'attentat est trop monstrueux pour qu'il soit possible d'y voir autre chose qu'un acte de brutale sauvagerie, exclusivement imputable à son auteur ; les faits sont trop clairs pour que le gouvernement allemand puisse chercher à les embrouiller et à les obscurcir. Mais il est évident que les incidents se multiplieront d'une façon tout à fait abusive sur cette frontière. »

« Ces provocations incessantes, on ne les connaît pas en France, parce que les intéressés n'osent pas ou ne peuvent pas

parler. Mais l'ensemble de ces faits constitue un régime inouï et sans précédent chez les peuples civilisés.

« C'est un foyer d'agitation que l'Allemagne entretient et, très visiblement, s'applique à entretenir sur la frontière. Une étincelle, et l'explosion peut avoir lieu. Il faut que l'Europe sache de quel côté vient le danger qui, chaque jour, à chaque heure de la journée, menace la paix.

« Le soldat allemand qui a tué samedi un Français et en a blessé un autre sera puni sans doute, une peine ne pouvant pas ne pas être prononcée. Mais nous voudrions nous tromper quand nous prévoyons qu'il ne sera pas puni comme, à sa place, un soldat français le serait.

« On cherchera les circonstances atténuantes, on prolongera la procédure, parce qu'on ne voudra pas que les populations de la frontière puissent croire qu'entre Allemands et Français il y a égalité de situation, égalité de droit et que l'assassinat d'un Français équivaut à celui d'un Allemand.

« Et c'est bien parce que tout le système repose sur cette idée, que l'incident actuel ne sera pas plus le dernier qu'il n'est le premier.

« Jusqu'à quand cela durera-t-il ? Notre unique consolation devant l'odieux régime dont souffrent nos frères et que des attentats de cette nature et surtout leur répétition révèle aux puissances le véritable état de choses, et montrent de quel côté on compromet la paix de l'Europe. »

Nous avons donc lieu d'être inquiets des conséquences de ce nouvel incident de Raon-sur-Plaine. Des deux côtés de la frontière les haines seront avivées et par conséquent il y aura beaucoup plus de chances de voir se renouveler des faits qui peu à peu compromettent la paix générale.

Si le gouvernement allemand est vraiment animé d'intentions pacifiques, il ne doit pas se borner à une simple réparation. Son devoir est de ne pas placer sur la frontière que des agents prudents et conciliants, de ne pas encourager la morgue insolente de ses employés subalternes et de prendre, dans le plus bref délai, de concert avec le gouvernement français, des mesures propres à éviter la fréquence d'attentats injustifiables.

D'après le correspondant allemand du *Times*, tout le monde à Berlin est d'avis qu'à l'avenir la surveillance de la frontière doit être faite avec un esprit de tolérance beaucoup plus large.

Un autre journal anglais, le *Standard*, croit que si l'opinion publique a montré une réserve aussi remarquable en présence d'événements aussi irritants, cela provenait de ce que toutes les circonstances étaient contre l'Allemagne, celle-ci ne pouvant pas faire autrement que de donner de larges réparations.

AFFAIRE SCHNAEBLE

On télégraphie de Metz, 29 septembre :

« Le fils Schnaebél a été condamné par le tribunal correctionnel de Metz à trois se-

maines de prison et 20 marcs d'amende.

« Au cours de l'interrogatoire, le prévenu a déclaré qu'il regrettait beaucoup ce qu'il avait fait.

« Le tribunal, admettant que l'accusé, en raison de sa jeunesse, n'avait pas eu conscience de la gravité de l'acte accompli par lui, a accordé à M. Schnaebél fils des circonstances atténuantes et décidé en outre que la durée de la détention préventive serait déduite de celle de la peine qui vient d'être prononcée.

« M. Schnaebél a été arrêté le 19 septembre. »

LES CENDRES DE NAPOLEON

Le *Gaulois* publie le document suivant qui est curieux :

« Dans l'un des quatre bureaux de la division du secrétariat, carton à liseré bleu, avec l'inscription : *Affaires classées*, se trouve un dossier jaune, scellé de huit timbres cire rouge et enfermé en une enveloppe portant, en son angle gauche supérieur, l'indication suivante :

« Direction des sciences et des lettres » (rayé à la plume) et le mot *DUPLICATA* en travers de l'inscription : *Ministère*, etc...

Toujours sur l'enveloppe : « CENDRES DE NAPOLEON I^{er} ».

Dossier des pièces remises en septembre 1869 à la Grande-Chancellerie de la Légion-d'Honneur, et contenant la copie des documents concernant le déplacement des cendres de l'empereur Napoléon I^{er} en 1861.

Deux cent dix sept pièces en quatre dossiers.

1^o Pièces ayant rapport à la dépouille de Napoléon I^{er}, depuis le 27 avril 1821 jusqu'au 7 mai 1861 (autopsie, translation à bord de la *Belle-Poule*, funérailles solennelles, dépôt provisoire dans la chapelle Saint-Jérôme, tumulte du 23 février 1848) ;

2^o Déplacement des cendres le 7 mai 1861 ;

3^o Travaux de la commission secrète chargée de l'enquête relative à l'absence des cendres de Napoléon I^{er} au moment de l'ouverture des cercueils.

Cette commission, nommée le 24 février 1861, se compose de :

Maréchal Vaillant (maison de l'empereur), président ;

M^r Morlot, grand aumônier ;

Comte Colonna Walewki, ministre d'État ;

Baroche, président du conseil d'État ;

Delangle, garde des sceaux ;

Comte de Persigny, ministre de l'intérieur ;

Troplong, président du Sénat ;

Amiral Hamelin, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur ;

Maréchal d'Ornano, gouverneur des Invalides ;

Général Raguet de Brancion, commandant de l'hôtel ;

Intendant Bocquet, chargé de l'administration de l'hôtel, membres ;

Colonel d'artillerie Girard, archiviste de l'hôtel, secrétaire rapporteur de la commission secrète.

Qui ont prêté serment en présence de

l'empereur Napoléon III, le 10 mars suivant.

2^o Rapport présenté à S. M. l'empereur Napoléon III, le 27 avril 1861, par S. Exc. le maréchal Vaillant, grand-maréchal du Palais et ministre de la maison de l'empereur, concluant à l'absence des cendres de l'empereur Napoléon I^{er}, au moment de l'ouverture du cercueil dans la chapelle Saint-Jérôme (137 pages).

Le tout enfermé en un portefeuille de maroquin rouge, portant pour seule indication un N surmonté de la couronne impériale et fermant au moyen d'une clef, appendue à une cordelette double.

Sur l'enveloppe est attachée, au moyen d'une épingle, une note ainsi conçue :

Le dossier original de cette affaire confidentielle a été remis, lors de la suppression du ministère d'État, entre les mains de S. Exc. le comte de Flahut, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur.

La présente copie a été déposée à la direction du personnel et secrétariat général après suppression du ministère des beaux-arts.

On lit à ce sujet dans le *Figaro* :

« Quelques fantaisistes continuent à vouloir prouver que les cendres de l'empereur Napoléon I^{er} ne sont pas dans le tombeau des Invalides, mais ils se gardent bien d'ailleurs de publier aucune preuve : ils se bornent à parler d'une enquête ouverte autrefois sur ce sujet et d'un document qui serait déposé au ministère de l'instruction publique.

« Au ministère de la rue de Grenelle, aucune pièce n'existe : et il n'y a aucune trace d'enquête quelconque.

« Des recherches ont été faites tout exprès hier matin.

« Voilà qui devrait clore cet incident. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 septembre.

L'allure du marché conserve sa bonne tenue et les cours de nos rentes accusent une tendance à la hausse : 3 0/0, 81.62 ; 4 1/2 0/0, 109.02.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1.365. Les diverses obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires. Les demandes affluent principalement sur les titres de 1879 et 1880 qui ne sont pas encore au pair et s'offrent encore à 480 et 485.

La Société Générale est très ferme à 460 avec tendance à un niveau plus élevé qui sera atteint d'ailleurs très rapidement.

La Banque d'Escompte se négocie à 468, cours encore inférieur à la valeur réelle du titre, et ne tardera pas être franchi pour décrocher le cours de 500.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiliers à 605.

La lutte relative aux câbles interocéaniques devient de plus en plus aiguë. M. Mackay, pour bien prouver aux Anglais qu'ils ne sont pas maîtres de l'Atlantique et qu'il n'entend pas se soumettre à leurs conditions, vient de réduire son tarif de un franc vingt centimes à soixante centimes.

Cette nouvelle réduction place la Compagnie française de Paris à New-York dans une situation très critique.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. La réserve de prévoyance est de 51,145 francs et sa réserve statutaire de 500,000 francs. Le compte de profits et pertes se

épisodes dans lesquels se complaisait l'ami de Rouget.

A la fin, Cartahut était aussi enlevé que le Potard lui-même, et il jurait ses grands dieux que jamais personne ne viendrait ressaisir Rouget sur lequel il tenait ses yeux fixés avec une admiration naïve.

Le même bon vent poussait le *Saint-François* sur le Nord comme si tout eût conspiré à l'évasion des deux forçats.

Le marin alluma une grosse lanterne qu'il plaça à l'avant du bateau.

— En toute autre occasion, dit-il, j'eusse été chercher un refuge pour y passer la nuit, mais vous m'avez tellement intéressé par votre récit et je tiens si vivement à vous sauver que je préfère profiter de ce vent pour vous débarquer moi-même à Noirmoutier.

— Encore une fois, merci, s'écria Beuregard ; de cette façon, nous sommes sûrs de ne pas être découverts.

— Sans doute, mais c'est à une condition, reprit le marin, c'est qu'à votre tour vous me raconterez votre histoire et me direz pourquoi vous avez été condamné au bagne.

— Oh ! c'est une triste histoire...

— Triste histoire, en effet, s'écria Rouget, car notre ami Beuregard est innocent.

— Oh ! innocent ?...

— Oui, certainement, il n'a été condamné que par erreur.

— Est-ce vrai, Jean Beuregard ?

— C'est vrai.

— Est-ce que vous ne voulez pas raconter ?...

— Si, si, s'écria Rouget, je m'en charge ; vous verrez au moins que vous avez sauvé un honnête homme et fait une bonne action.

Et alors, dans le silence du soir, pendant qu'au-dessus du *Saint-François* les goélands et les mouettes jetaient leurs cris plaintifs, Rouget fit le récit des amours et des aventures de son ami, depuis le jour où il avait connu et aimé Françoise Dugast, jusqu'à celui où il avait été contraint de frapper son rival dans un chemin creux, pour défendre sa propre vie.

Son récit naïf et incohérent était bien fait pour émouvoir le cœur du marin, et plus d'une fois, dans l'ombre, Cartahut porta brusquement la main sur ses yeux.

Il était près de minuit quand Rouget cessa de parler. Cartahut n'eut pas la force de lui répondre et continua de tenir solidement le gouvernail.

Le Potard était assoupi au fond de la barque.

Jean Beuregard, en écoutant Rouget, croyait entendre l'histoire d'un autre que lui-même et rêvait doucement qu'il conduisait à l'église de Châteaubriant son cortège nuptial derrière sa

fiancée et le violoncelle.

Quelques heures s'écoulèrent ainsi dans un profond silence ; tout à coup, la voix du marin, grave et calme, s'éleva dans la nuit :

— Attention, dit-il, nous arrivons à la pointe de l'île.

En un clin d'œil, les trois amis furent debout, mais la lumière de la chaloupe les aveuglait. Leurs yeux, moins habitués que ceux de Cartahut à l'obscurité de la nuit, ne distinguaient rien dans les ténèbres.

Cartahut se leva :

— A l'aide, ici, il faut jeter l'ancre !

Rouget, le Potard et Beuregard s'empressèrent d'aider le marin. L'ancre tomba sur un fond de rochers, la voile fut serrée et le *Saint-François* se tint immobile.

— En route, maintenant, dans le canot, et vite ! Les quatre hommes s'élançèrent à l'arrière et entrèrent dans la petite barque.

Cartahut détacha la corde, s'assit au milieu du canot et s'empara des avirons.

— N'avez-vous rien à prendre dans le bateau, monsieur Potard ? dit-il. Votre malle ?...

— Oh ! répondit légèrement le Potard, elle ne renferme que des cailloux !

— Alors, ce n'est pas la peine, dit en riant le marin, vous en trouverez d'autres ici qui vaudront aussi cher. Nous allons aller droit sur une grève

que je connais.

Un instant après, le canot, dirigé d'une main ferme et sûre par Cartahut, s'arrêta sur une plage de sable fin, et les trois compagnons sautaient à terre, en poussant un cri de joie.

— Sauvés ! pensaient-ils au fond de leurs cœurs.

Mais tous les trois, nûs par une même pensée, revinrent tendre la main à Cartahut, qui s'était levé dans sa barque, et le remercièrent à nouveau. Puis le Potard, s'approchant de la lanterne, chercha dans sa bourse l'argent qu'il devait remettre au marin.

Celui-ci comprit le geste d'Eugène, et l'interrompit en congédiant les trois hommes qu'il venait de sauver.

— Je ne veux rien recevoir, dit-il, la liberté ne se paye pas ; allez maintenant à la grâce de Dieu, et n'oubliez pas Cartahut-le-marin !

(A suivre.)

Le petit Robert aborde sa maman avec des airs mystérieux :

— Dis, bonne maman, n'as-tu pas recommandé à la servante de fermer toujours à clef le buffet de l'office ?

— Pourquoi cette question ?

— Je vais le dire, petite mère : hier soir, elle ne l'avait pas fermé ; alors, pour lui donner une leçon, j'ai mangé tous les gâteaux qui restaient !

solde par 132,026, en augmentation de 61,510 francs sur le report de l'année précédente.

Nombreaux demandes en Polices spéciales A B de l'Assurance financière.

L'action de Panama est très ferme à 355. Les diverses obligations sont bien tenues.

La Conversion portugaise, tout en restant immuable, n'est pas encore en voie de formation. La mesure qui indique bien le discrédit de ce titre a une influence sensible sur les cours actuels qui s'élevaient à 57,80.

Nos actions et obligations de chemins de fer sont bien tenues.

Nouvelles militaires.

EMPLACEMENT DES TROUPES

La 3^e division de cavalerie occupera, à la date du 4^{er} octobre 1887, les emplacements suivants :

- Quartier général de la 3^e division de cavalerie. — Châlons-sur-Marne.
- Quartier général de la 6^e brigade de cuirassiers. — Niort.
- 11^e cuirassiers. — Niort.
- 12^e cuirassiers. — Angers.
- Quartier général de la 5^e brigade de dragons. — Camp de Châlons.
- 27^e dragons. — Camp de Châlons.
- 28^e dragons. — Camp de Châlons.
- Quartier général de la 2^e brigade de hussards. — Châlons-sur-Marne.
- 2^e hussards. — P. P., Châlons-sur-Marne; D., Camp de Châlons.
- 4^e hussards. — P. P., Sampigny; D., Vitry-le-François.

Les 27^e et 28^e régiments de dragons seront organisés à la date du 4^{er} octobre 1887. Les recrues de la classe 1886, affectées aux 2^e et 4^e régiments de hussards, seront dirigées respectivement sur Châlons-sur-Marne et sur Sampigny.

Trois officiers généraux vont passer très prochainement dans le cadre de réserve : Le général Thibaudin, commandant supérieur de la défense de Paris en temps de guerre; le général Grosset, commandant l'artillerie du gouvernement de Paris, et le général Courty, disponible.

On dit que la succession du général Thibaudin sera donnée au général de division Lambert.

Dans les premiers mois de l'année prochaine, quatre commandants de corps seront atteints par la limite d'âge : le général de Colomb, du 1^{er} corps; le général Dumont, du 3^e corps; le général Février, du 6^e corps, et le général Lewal, du 2^e corps.

Le général Lewal serait remplacé à la tête du 2^e corps par le général Jamont, qui commande, à Nantes, la 21^e division.

Le général Jamont, qui a commandé en chef, par intérim, le corps expéditionnaire du Tonkin, s'est signalé, dans les dernières manœuvres du 9^e corps, par de brillantes qualités de stratège.

On télégraphie de Vienne, 29 septembre :

« La fabrication du fusil à répétition, système Mannlicher, primitivement adoptée, a été abandonnée.

« Des essais faits sur un autre fusil Mannlicher, du calibre 8 millimètres, ont donné d'excellents résultats.

« On ne doute donc pas que l'Autriche n'adopte ce dernier fusil.

« Jusqu'à présent, la difficulté provenait du manque d'une bonne poudre.

« La poudre inventée par le professeur suisse Hebler laissait fort à désirer. On vient d'en découvrir une autre, dont on se promet les meilleurs résultats.

« Comme le nouveau fusil sera beaucoup plus léger que l'ancien, le soldat pourra emporter désormais un nombre triple de cartouches. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

École de Cavalerie de Saumur

Les différentes listes d'officiers et élèves qui sont appelés à suivre les cours de l'École de cavalerie en 1887-88 ont paru successivement dans l'*Echo Saumurois* aux dates suivantes :

Liste des Officiers-élèves de Saint-Cyr, le 25 août;

Liste des Lieutenants d'Artillerie, le 10 septembre;

Liste des Sous-Lieutenants promus pour faits de guerre et des Maréchaux des logis indigènes, le 26 septembre;

Enfin, la liste des Sous-Officiers élèves-officiers et celle des Vétérinaires militaires ont été publiées hier jeudi.

Nous donnerons la liste des Lieutenants de cavalerie dès qu'elle aura paru au *Journal officiel*.

En attendant, et pour répondre au désir d'un grand nombre de nos lecteurs, nous publions demain, une seconde fois, la liste des Officiers-élèves de Saint-Cyr, mais avec les noms complets et les prénoms.

Parmi les 145 sous-officiers élèves-officiers admis à suivre les cours de l'École de cavalerie, dont nous avons donné hier la liste, on remarque les noms ci-après, que nous devons citer particulièrement :

MM. Vallet de Villeneuve, adjudant au 12^e cuirassiers (Angers); Poinçon de la Blanchardière, Jan de la Hamelinaye, Gaston Bugeaud d'Isly, Bonnia de la Bonnière de Beaumont, d'Audiffret, Trochu (le neveu du général), de Salignac-Fénelon, Cesbron-Lavau, de la Houssaye, de Bréda, de Sonis (fils du général défunt), Costa de Saint-Genix de Beauregard, Sautereau, Molitor, Robinet de Cléry, d'Ideville, Desaulses de Freycinet, d'Andigné, Camusat de Riancey, Bocher, Colson, de Virieu, de Champeaux, Roland-Gosselin, de Vangrienneuse, de Massol, Gourson de la Ville-neuve, Lempereur de Saint-Pierre, Platel du Plateau, de Guibert, Brach, adjudant à l'École de cavalerie, etc., etc.

ECOLE DES ARTS ET MÉTIERS D'ANGERS

Voici les noms des jeunes gens du département de Maine-et-Loire qui viennent d'être admis à cette École :

- Desmidt, Paul.
- Rigolage, Maurice.
- Langlois, Louis.
- Thébault, François.
- Guichard, Emile.

LES SOMMIERS MILITAIRES

Les journaux de Paris publient la note suivante :

« Sur les propositions de la commission instituée en exécution de l'article 5 de l'arrêté du 28 février dernier relatif au concours pour le choix d'un sommier élastique susceptible d'être affecté au couchage des troupes, le ministre de la guerre a décidé que la prime de 50,000 fr. prévue à l'article 6 de cet arrêté serait attribuée à M. Charles-Victor Thuau.

« Il ne sera alloué aucune autre prime à l'occasion de ce concours. »

Rappelons, ajoute le *Patriote*, que M. Thuau est notre concitoyen.

L'HIVER

Quoi! déjà parler de ce vilain bête, parce que les matinées et soirées sont un peu fraîches? Eh bien oui, copie oblige, et c'est tous les ans la même ritournelle.

A peine la bise souffle-t-elle, qu'il n'y a pas que les cigales qui s'en plaignent. La gent humaine gémit d'avance : on compare année et saison aux précédentes; un journaliste, à court d'informations, fait comme celui qui nous annonce de Mézières que le départ des bandes d'oies sauvages et des cigognes a été, cette année, en avance d'un mois sur les années ordinaires; et le tour est joué jusqu'à l'automne suivant.

Le nommé Prosper Domergues, âgé de 16 ans, qui, dans la nuit du 19 au 20 septembre courant, s'était évadé de la colonie de Saint-Hilaire, a été arrêté à Thouars et conduit à la colonie.

M. Fallières a envoyé à la signature de M. Grévy un projet de décret annulant le vote du Conseil municipal de Paris d'un crédit de 40,000 francs, pour les grévistes de Cholet.

L'ÉLECTION DES DEUX-SÈVRES

« Disputez-vous, messieurs de la réaction, faites valoir à qui mieux mieux les prétentions et les qualités de vos princes. Toute cette comédie importe peu au pays et ne saurait l'émou-

voir; il a montré, dès longtemps, qu'il éprouve pour l'Empire et pour la Monarchie un égal mépris. »

C'est ainsi que s'exprime l'*Union libérale* dans son article de première page, intitulé « Après le manifeste ».

Un peu plus haut, elle publie les résultats de l'élection des Deux-Sèvres, qui sont les suivants :

M. Goiraud, républicain radical, élu avec 39,420 voix.

M. Aymé de la Chevrelière, conservateur, 37,444 voix.

Soit, en faveur du candidat radical, une majorité de 1,676 voix.

Nous inviterons le journal de M. Wilson à faire un petit calcul, dit le *Messager d'Indre-et-Loire* : c'est de retrancher de cette majorité les voix des fonctionnaires d'ordres divers, depuis les préfets jusqu'aux percepteurs, aux instituteurs, aux commis, aux rats de cave, aux gardes-champêtres et aux cantonniers; les voix volées dans les opérations électorales (on nous assure, en effet, que mille bulletins ont été déclarés nuls au préjudice de M. Aymé de la Chevrelière, sous prétexte qu'ils ne portaient que le nom d'Aymé, par lequel on le désigne ordinairement, notamment à la campagne); celles qui sont extorquées par la crainte de ces mêmes agents, percepteurs, rats de caves, gardes-champêtres. Elle verra ce qui restera en faveur des républicains, et par suite elle pourra établir une comparaison entre le mépris qu'elle attribue aux populations pour les institutions monarchiques et leur enthousiasme pour le régime que nous subissons et qu'aucun peuple, en Europe ni ailleurs, ne nous envie.

L'article en question se termine ainsi qu'il suit :

« Encore une fois, laissez-nous travailler et allez si vous voulez en pèlerinage à Jersey. »

Nous irons, si bon nous semble, en pèlerinage à Jersey. Mais quant à vous laisser « travailler », nous ferons tout au monde pour mettre obstacle à ce travail qui rappelle, en beaucoup de points, celui des industriels de grand chemin dont les moyens d'existence consistent à crocheter les serrures et à vider les poches des passants.

Depuis assez longtemps nous sommes volés et violés par le gouvernement républicain, pour que nous n'ayons pas besoin de justifier autrement notre désir d'en finir.

« Angers-Musical »

Le journal *Angers-Revue*, transformé, portera désormais le titre d'ANGERS-MUSICAL, *Revue Artistique de l'Ouest*. Comme par le passé, ce journal paraîtra le jeudi, pendant toute la saison théâtrale. Il est augmenté d'une magnifique couverture. Son prix d'abonnement est diminué de près de moitié (3 fr. 50 au lieu de 6 fr.).

M. Louis de Romain en est le rédacteur en chef.

Angers-Musical réservera la première place à toutes les questions musicales qui peuvent intéresser les habitants de la ville. On y trouvera, chaque semaine, un compte rendu de concerts, une chronique théâtrale, une étude sur les musiciens ou leurs œuvres, des nouvelles des théâtres et concerts de Paris et de la province, particulièrement de ceux de la région de l'Ouest. Une revue de la presse artistique sera publiée chaque quinzaine, alternant avec une lettre de Paris spécialement écrite pour les lecteurs d'*Angers-Musical*.

Une heureuse combinaison avec son imprimeur permettra, en outre, à ce journal de consacrer, les samedis et mardis, une page spéciale contenant, avec les programmes du théâtre, l'analyse de la pièce du jour et le compte rendu de la représentation précédente.

Les lecteurs y trouveront aussi le plan du théâtre avec toutes les places numérotées.

Le prix d'*Angers-Musical* est de dix centimes le numéro. Pour les abonnements, fixés à 3 fr. 50, s'adresser à la Compagnie Générale d'Affichage, 10, rue Voltaire, à Angers.

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 4^{er} octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les Bougies à l'ÉPICERIE CENTRALE; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 4 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80

hors l'octroi; — la bougie extra à trous, au lieu de 4 fr. 40, — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 4 fr. 45, — 1 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 1^{er} octobre,

Ouverture de la saison théâtrale et débuts de la troupe d'opéra

SI J'ÉTAIS ROI, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Adolphe Adam.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉRÉ

LUNDI 3 Octobre 1887,

Inauguration des Représentations données par la troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. Justin Néré.

SI J'ÉTAIS ROI

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. d'Ennery et Brésil, musique d'ADOLPHE ADAM.

En attendant le rétablissement de M. DROUVILLE, second ténor, indisposé, M. STÉPHANE a bien voulu, pour faciliter la représentation, remplir le rôle de Piféar.

Distribution :

- Zéphoris..... MM. Delmas.
- Mossoul..... Delvoye.
- Kadoor..... Boussa.
- Piféar..... St phane.
- Zizel..... Lespinasse.
- Néméa..... M^{me} Pelosse.
- Zélide..... Doux.

Boreaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Voici les noms des principaux artistes de la troupe d'Opéra :

- MM. DELMAS, 1^{er} ténor.
- DROUVILLE, 2^e ténor, 1^{er} au besoin.
- DELVOYE, baryton.
- BOUSSA, basse.
- DURER, 2^e basse.
- LESPINASSE, ténor.
- SABIN, bariton, des deuxièmes basses.
- M^{me} PELOSSE, 1^{re} chanteuse légère en tous genres.
- DOUX, 1^{er} ténor, Galli-Marié.
- GUFFROY-MONTEL, ténor.
- DROUVILLE, 2^e ténor, 2^e chanteuse.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grelet). Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avons nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRÉ, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRÉ, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-

lible. » M. le curé Compaert dit : « Dieu soit béni ! La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison Du BARRÉ et C^o, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25; 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remède; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Saumur, MM. Comman, 25, rue Saint-Jean; Russon, épicier.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

